

Mis en ligne le 03/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20220929-DEL2022-71-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

N° 22.071



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2022

Le jeudi 29 septembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 24 VOTANTS : 34

**Etaient présents :**

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAIM, Adélaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Christine DENIS, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Laurent LE LEUXHE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monique LAMOUREUX donne procuration à Casimir PIERROT, Diénabou KOUYATE donne procuration à Adélaïde HAMITI, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Housman BATHILY, Nassira BENOUARI donne procuration à Marie-Claire LETY, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Bastien REDDING donne procuration à Annie TOUSSAINT, Thibault PETIT donne procuration à Jean-Claude BENHAIM, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO, Régis PEDANOU donne procuration à Atika LHOUM, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

**Absents :**

Jeanne DOCTEUR

**Secrétaire :**

Madame Annie TOUSSAINT

\*\*\*\*

**Objet : Rapport d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération Val Parisis**

La Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP) doit nous communiquer son rapport d'activité de l'année passée afin que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance.

Pour 2021, plusieurs dossiers importants ont été lancés ou poursuivis.

En terme de gouvernance, le pacte de gouvernance a été approuvé à la majorité des membres du Conseil Communautaire en avril 2021 et a permis de fixer les règles d'association des communes et de ses élus avec l'agglomération. En juin, c'est le nouveau projet de territoire qui a été approuvé après l'établissement d'un diagnostic partagé. Ce projet de territoire doit être mis en œuvre jusqu'en 2030. La majorité des élus a souhaité donner une impulsion accrue aux politiques de l'agglomération en faveur de l'implantation, de l'accueil, de l'écoute et du soutien des entreprises du territoire, de la création de nouvelles entreprises et de la redynamisation des zones d'activités concertées prioritaires.

Pour l'agglomération, l'année 2021 aura été marquée par le démarrage des travaux du centre aquatique olympique situé à Taverny et Saint-Leu-la-Forêt, ainsi que par la fin des caméras de vidéoprotection hertziennes (aujourd'hui les 382 caméras sont fibrées). En interne, le travail entre communes et avec les services intercommunaux s'est renforcé autour de la mutualisation et des groupements de commande.

L'action intercommunale, dans le cadre des compétences propres à la CAVP, a eu des effets dans différents domaines sur la ville :

- de nouvelles bornes de paiement par carte bancaire ont été installées au sein du parking de la gare de Montigny-Beauchamp,
- le parking des Feuillantines a été éclairé et des candélabres ont été remplacés dans différents quartiers,
- une nouvelle caméra de vidéo protection a été installée à la gare de Montigny-Beauchamp,
- une nouvelle permanence du CIDFF-France Victimes 95 a été mise en place au Point Information Jeunesse sur le thème du droit du travail,
- le service Politique de la Ville a travaillé avec les services communaux à l'ouverture d'une Maison France services (qui a ouvert en avril 2022 quartier de la gare),
- l'étude sur la zone d'activité économique rue Marceau-Colin et son aménagement a été poursuivie.

Il est proposé aux élus de PRENDRE ACTE de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser, chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2021 de la CAVP,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil  
-la date de sa publication sur le site internet de la Ville,

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,



Marcel SAINT AUBIN